

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 28 août 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CANO Chrystelle - CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absents excusés :

BERNE Valérie – VALLA-BEGOT Chrystel – GRENIER Joël

Pouvoirs :

Valérie BERNE donne pouvoir à Jean-Paul SPEISSMANN
Chrystel VALLA-BEGOT donne pouvoir à Claude CHAPUIS
Joël GRENIER donne pouvoir à Georges SAUVAYRE

Secrétaire de séance : Madame CHOL Marie-Claire

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1°/ CONVENTION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DEPARTEMENTAUX EN AGGLOMERATION ET HORS AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose la convention d'entretien concernant les ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération, proposée par la Direction des routes.

Cette convention précise les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations, les droits et obligations de chacune des parties, relatifs à l'entretien de la RD 342 et RD 820.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2°/ RENOUELEMENT BAIL APPARTEMENT

Monsieur le Maire dit qu'il convient de renouveler le bail d'habitation précaire situé 95 rue du 08 août 1944 qui se termine le 30 septembre 2018. Il propose de renouveler du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2018. Il convient de renouveler aussi le bail d'habitation pour le logement de fonction de l'exploitant du restaurant le Bouchon Gourmand. En effet, le bail conclu pour une durée de 6 ans et arrivé à échéance le 1^{er} août 2018. Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de renouveler les deux baux.

3°/ MODIFICATION DES STATUTS D'ANNONAY RHONE AGGLO

Annonay Rhône Agglo a procédé à l'adoption de statuts harmonisés sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, en vigueur depuis le 31 décembre 2017.

Il est proposé de modifier ces statuts pour transférer à Annonay Rhône Agglo, en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le contrôle des points d'eau incendie (PEI). En effet, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07) assurait, jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux. Depuis le début de l'année 2018, une évolution du champ d'intervention du SDIS oblige les communes à prendre à leur charge cette mission de leur compétence. Annonay Rhône Agglo propose, par cette modification statutaire, d'aider les communes membres en assurant pour leur compte le contrôle des PEI, en mutualisant les moyens pour l'ensemble du territoire communautaire cette modification statutaire n'entraînera pas de transfert du pouvoir de police des Maires au Président d'Annonay Rhône Agglo ; les Maires resteront donc seuls titulaires de ce pouvoir de police.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà confié cette mission au SERENA par délibération du 09 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'approuve pas le projet de révision des statuts.

4°/ CESSIONS PARCELLES AVEC ANNONAY RHONE AGGLO

Monsieur le Maire explique qu'avec Annonay Rhône Agglo, il a été convenu de céder à la commune plusieurs parcelles à usage de voirie ou de délaissés dans la zone d'activité, pour l'euro symbolique. La commune de SAINT-CLAIR rédigera les actes administratifs de cession de terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

5°/ ACQUISITIONS DE PARCELLES – BORDURE RD 820

Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie des parcelles B 439 et B 451, situées à Gourdanel, pour définir l'alignement et permettre le prolongement du chemin piéton, venant de l'arrêt d'autocars, aménagé à la Butte Ensoleillée.

Il propose d'acquérir ces terrains au prix de 1.50 € le m², un document d'arpentage sera établi par Julien et Associés afin de définir la superficie à céder. Une convention de cession de terrain sera établie avec les vendeurs.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition de terrains et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

6°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 07 « CERTIFICATS D'ENERGIES » - PORTES DE L'ECOLE

Dans le cadre des certificats d'énergies, Monsieur le Maire propose de demander une aide auprès du SDE07, afin de changer les portes de l'école, au niveau de la garderie. Elles sont dégradées et peu jointives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander une subvention au SDE07 la plus élevée possible, dans le cadre des certificats d'énergies.

7°/ CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante l'avis n°2018-0216 de la chambre régionale des comptes suite à la saisine concernant le Syndicat mixte de l'école départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

8°/ CREATION NOM DE RUE ET NUMEROTAGE – LIEUDIT LES FONTAINES

Monsieur le Maire propose de nommer la voie communale n°132 au quartier les Fontaines afin de faciliter la localisation des maisons de ce quartier et améliorer la sécurité (service d'urgence, gendarmerie) et l'efficacité des services (la Poste, Enedis ...).

Il est proposé de nommer cette voie publique « Impasse des Fontaines », ainsi qu'une nouvelle numérotation des maisons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette dénomination de rue.

9°/ CONVENTIONS – PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AU MENAGE SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que la salle des associations peut être mise à disposition à des associations extérieures de la commune, à l'année. La commune leur demande une participation financière pour le ménage. Des conventions sont établies.

Association PREM'S (Qi Gong)

Cette association utilise la salle des associations afin de dispenser des cours de Qi Gong les mardis matin. Il est proposé de renouveler la convention à partir du 1^{er} septembre 2018 et propose de fixer le montant du ménage à 22 € par mois payable par trimestre. Des titres de recettes seront émis.

Association Taïchi Annonay

Une nouvelle demande nous a été faite, par l'association Taïchi Annonay, pour utiliser la salle des associations afin de proposer des cours de Taïchi débutant le lundi matin, avec interruption des cours pendant les congés scolaires. La demande a été acceptée et il est proposé de fixer le montant du ménage à 25 € par mois payable par trimestre. Des titres de recettes seront émis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions de participation financière relative au ménage dans la salle des associations.

10°/ AVENANT AU CONTRAT ASSISTANCE ET MAINTENANCE AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE AU RGPD

Monsieur le Maire explique que suite aux nouvelles lois relatives à la Protection des Données à caractère personnel, ainsi que le Règlement 2016/679 sur la protection des données « RGPD », la société COSOLUCE souhaite apporter quelques compléments au contrat et modifier certaines dispositions en vue de mettre le contrat en conformité avec le RGPD.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le présent avenant au contrat, et autorise le Maire à le signer.

11°/ RENFORCEMENT AEP – LIEUDIT LES AMARICS

Monsieur le Maire explique que des travaux de renforcement sur le réseau d'eau potable au lieudit les Amarics sont proposés, pour permettre le raccordement de nouvelles habitations. A l'occasion, les branchements existants sont restructurés et les compteurs sortis sur le domaine public.

Une convention doit être signée entre le Syndicat des eaux d'Annonay-Serrières et la commune de Saint-Clair, afin de fixer les modalités d'exécution et le financement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des eaux.

Le reste à charge de la commune s'élève à 50 % du montant HT qui s'élève à 19 000 €.

Compte tenu du coût et des faibles possibilités de développement de ce quartier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désapprouve cette opération et n'accepte pas cette convention.

12°/ DEBAT ORIENTATION DU PROJET PADD DU PLUIH

Monsieur le Maire propose d'organiser une séance extraordinaire du conseil municipal pour aborder ce point : le 10 septembre 2018 à 18h30. Une convocation sera envoyée aux membres du conseil municipal.

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord pour reporter ce point et faire un conseil municipal extraordinaire.

13°/ QUESTIONS DIVERSES

Le cirque MAGIC CIRCUS demande à venir à ST CLAIR le 25 et 26 septembre 2018. Le conseil municipal est d'accord pour une installation au-dessus du cimetière.

Changement Gendarme Référent :

La gendarmerie a nommé un nouveau gendarme référent pour la commune de SAINT-CLAIR. Il s'agit de l'Adjudant Sébastien BARRE.

Correspondant du Dauphiné libéré

La nouvelle correspondante du Dauphiné libéré pour la commune de SAINT-CLAIR, est Madame Christine RIVEL-RUFFIN. Elle remplace Sandrine CHANTEPY. Le conseil municipal est unanime pour remercier Sandrine CHANTEPY de ses prestations, de sa disponibilité et de son implication dans la vie communale.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 05 novembre 2018.

La séance est levée à 20 h30.